

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 5625 du 6 février 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1802666S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu la décision n° 93175 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727078S) ;
Vu la décision n° 60397 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727033S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2018 :

Hainigue Carolle	NIGEND : 135 776	NLS : 8 001 945
Henry Frédéric	NIGEND : 171 178	NLS : 8 025 846

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2018 :

Beyer Alexandra	NIGEND : 224 394	NLS : 8 083 798
------------------------	------------------	-----------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

O. COURTET